

**RAPPORT N°5 : DATES ET LIEUX DES CONSEILS 2022**

M. le Président rappelle que l'assemblée délibérante doit approuver les lieux où se tiendront les conseils communautaires.

Les dates et lieux des conseils communautaires sont les suivants :

Mardi 18 janvier (exclusivement réservé au Budget de l'abattoir) ;

Jeudi 10 février ;

Jeudi 3 mars (exclusivement réservé au Débat d'orientations budgétaires)

Jeudi 14 avril ;

Jeudi 5 mai (exclusivement réservé au rendu de l'étude sur l'abattoir)

Jeudi 2 juin ;

Jeudi 21 juillet ;

Jeudi 29 septembre ;

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre ;

Sur proposition du Président,

Il est proposé au Conseil :

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver les lieux et dates des conseils communautaires tels que programmés ci-dessus, pour l'année 2022.